

DRAFT

DOCUMENT STRATEGIQUE DE LA ZONE D'ORPAILLAGE

I- Equipe de planification

Nom et Prénom	Titre et organisation	Rôle
Marcel FAME-AKOM	Président du Conseil Départemental de l'Ivindo	Responsable du Département de l'Ivindo Coordonne et oriente le développement socio-économique du Département de l'Ivindo
MOUSSAVOU - MOMBO	Conseiller du Directeur Général des Mines et de la Géologie	Représentant du Ministère des Mines chargé de la gestion des Mines
Adrien NOUNGOU	Directeur de la Faune et de la Chasse	Responsable de la planification des activités de chasse
Louis Sosthène NDONG-OBIANG	Ingénieur des Eaux et Forêts, Conservateur du Parc National de Minkébé Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)	Responsable administratif du PN de Minkébé et participe à l'élaboration du plan de gestion Responsable de la gestion du parc. Expert technique dans le processus de planification et représentant de l'Etat.
René MBOUKOU	Chef d'Inspection des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo	Coordonne les activités de surveillance, de sensibilisation et de répression dans la périphérie Est du Parc.
Jean Samuel EDANG	Chef de Brigade de Faune Minkébé-Est	Coordonne les activités de surveillance, de sensibilisation et de répression dans la périphérie Est du Parc.
Pauwel DE WATCHER	Conseiller Technique Principal du Projet WWF-Minkébé/Odzala	Responsable de la planification des activités pour la mise en place des plans de gestion
Lucius Bede MOUSSAVOU	Responsable de la cartographie et des SIG	Chargé de la conception des cartes et de la gestion des bases de données WWF-Mikebé

Gustave MABAZA	Anthropologue, chargé de la Coordination Provinciale WWF	Responsable de l'élaboration du protocole d'entente Coordonne les activités du Projet DFC/WWF-Minkébé dans la partie Est du Parc, et. Responsable des consultations avec les populations locales et des opérateurs économiques pour la mise en place des protocoles d'ententes de la rivière Oua et de l'interzone Sing-Nouna
----------------	--	---

I. Informations

A. Physique

Catégories	Données existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Limites du parc	Données SIG contenues dans le décret ministériel n°615/PR/MEFEPEPN portant classement des P.N MKB		Matérialisation des limites du parc et des zones de conservation et des zones villageoises
Topographie	Les données topographiques au 1/ 200.000 ^e de 1998 au format numérique existent au WWF (base, INC), enrichies par les données de reconnaissance, des patrouilles fluviales et des consultations.	Données GPS sur la zone de transition	
Cours d'eau	Données numériques sur carte (base INC), enrichies par les données de reconnaissances, des patrouilles fluviales	Données GPS les cours d'eau secondaires à la Wa	Poursuivre la collecte des données GPS des cours d'eau mal connus
Caractéristiques physiques uniques	Données GPS de terrain sur les Monts Minkébé et le Inselbergs d'après les missions de reconnaissances	Actualiser les données pendant les missions des terrains	
Cartes / images satellites	Cartes IGN au 1/200.000 ^e de 1983. Images Landsat gratuites disponibles sur Internet satellites	Actualiser les données	
Localisation des zones d'extraction	Localisation des permis forestiers et des zones d'exploitation	Les données GPS des nouveaux petits chantiers	Poursuivre les missions de reconnaissance des zones d'exploitation minières
Routes, voies pédestres	Quelques données GPS provenant des études et des missions patrouilles de la Brigade de Faune Minkébé-Est	Des données sur les nouvelles pistes d'exploitation forestière et des pistes pédestres des quartiers et des villages vers le secteur Wa	Entreprendre une reconnaissance des pistes forestières et pédestres.

Zone villageoise / campements	Données disponibles à base des rapports de missions de patrouille et de reconnaissance écologique et socio-économiques (SIG Minkébé)	Actualiser les données démographiques	
-------------------------------	--	---------------------------------------	--

B- Ecologique

Catégories	Données Existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Ressources fauniques	Données provenant des missions de patrouilles et de reconnaissances	Données sur la faune aquatique et les grands singes	Poursuivre des missions de reconnaissances dans l'interzone Sing - Nouna
Couloirs de migrations	Données de reconnaissance secteur zone d'orpaillage Données Mike 2004, estimation à plus de 30000 éléphants disponibles	Données de l'interzone Sing/Nouna	Mener des missions de reconnaissances de l'interzone Sing-Nouna
Communautés végétales	Quelques données sur la SIG WWF du bassin du Congo, une flore diversifiée	Données sur les gîtes de la forêt cathédrale	Entreprendre des inventaires botaniques dans le secteur
Espèce faunique particulière	Données provenant des missions de reconnaissances Mike 2004, estimation à plus de 30000 éléphants	Données sur le Bongo, les grands singes (Gorille et chimpanzé) après Ebola Données sur la faune aquatique (Crocodile, varan, faux gavial, Tortue d'eau douce)	Entreprendre d'autres reconnaissances dans cette zone

B. Socio- économiques

Catégories	Données Existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Chantiers d'or	Localisation des chantiers d'or	Données sur les nouveaux chantiers Actualiser les données démographiques	Poursuivre l'identification la recherche socio-économique
Chemins piétonniers	Données des pistes partant du débarcadère vers les chantiers d'or	Données des pistes du secteur Est Ivindo Données des pistes rivière Sing-ligne de crête	Initier une reconnaissance des pistes en collaboration avec les communautés locales

Itinéraires de transport	Données sur la voie fluviale de la rivière et certains affluents	Fréquence d'utilisation de la voie d'accès	Collecter des données sur les périodes de fréquentation
Principaux centres économiques à l'intérieur de l'Aire Protégée	Néant		
Principaux centres économiques à l'extérieur de l'Aire Protégée	Makokou, Mvady Mayibouth 1 et 2 et chantier Minkébé	Données sur la vente des ressources naturelles et les produits de première nécessité	Poursuivre la collecte sur le terrain
Activités agricoles	Identification des produits agricoles	Activité agricole dans les chantiers d'or Etendues des champs	Initier une étude dans le secteur agricole dans les chantiers d'or
Activités de chasse	Données des missions de patrouilles et de surveillance sur le braconnage de la viande de brousse sont connues	Données sur chaque terroir de chasse Données sur les fusils en circulation Matérialisation des limites des terroirs de chasse	Mettre en place un système de suivi prévu par le protocole d'entente
Zone de pêche	Données sur les techniques de pêche, les campements le long des rivières Ivindo, Nouna, Sing et Bindoum	Données sur le monitoring de la pêche Données sur le nombre des pêcheurs par rivière Matérialisation des limites de terroirs de pêche	Mettre en place un système de suivi prévu par le protocole d'entente Identifier la communauté des pêcheurs
Zone de niveau de subsistance	Terroirs coutumiers connus (3,5km)		Collaboration dans le suivi des dispositions du protocole d'entente
Extraction de bois	Utilisation connue des produits ligneux par les populations (construction, bois de chauffage, fabrication des caisses etc)	Données sur les essences souvent utilisées par les orpailleurs	Encourager l'identification des essences en vue d'une exploitation répondant aux normes des dispositions du code forestier
Acteurs du paysage	Communautés Fang, Kota, Baka, opérateurs économiques et administration	Données sur les nouveaux occupants des chantiers d'orpaillage	Identification et implication des acteurs supplémentaires pour

	locale sont connus		les intégrer dans le processus de gestion de la zone d'orpillage
Ressources pour la subsistance			
Faune	Potamochère, <i>Cephalophe bleu</i> , Céphalophe à bande dorsale noire, Céphalophe de Peters, Siatunga, Athérure, Mandril, Moustac, Hocheur, Crocodile, Varan, Poisson chat, Yara, brochet, Mormyre...		
Grand commerce	Eléphant pour l'ivoire, Potamochère et céphalophes, Poisson frais et fumé pour l'alimentation.		
Flore	Moabi, Gambeya, Noisetier, Manguier sauvage (Andock), les feuilles des marantacées		
Grand commerce	<i>Moabi pour les fruits et l'huile, l'Andock pour le fruit, les feuilles des marantacées</i>		
Autorité gouvernementale	<p>Loi n° 016/01, portant code forestier en République Gabonaise</p> <p>Loi n°003/07, portant code de l'Environnement,</p> <p>Loi n°09/2000 du 12 octobre 2000 portant code minier en République Gabonaise ;</p> <p>Décret n°115/PR/ du 03 février 1981 portant protection de la faune</p> <p>Décret n° 000616 et000615/ PR/ MEFEPEPN du 30 août 2002, portant classement du parc national de Minkébé</p>	Loi sur le code de la pêche	Vulgariser davantage les lois auprès des parties prenantes

III-Stratégie de la participation du public

A-Identification des parties prenantes :

- Le Gouvernorat de l'Ogooué Ivindo
- La Préfecture de l'Ivindo
- La Sous- Préfecture de Mvadhly
- Le Conseil Départemental de l'Ivindo
- Le Direction de la Faune et de la Chasse
- Le Conseiller de la Direction Générale des Mines et de la Géologie
- L'Inspection Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué- Ivindo
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux
- La Coordination Provinciale du WWF-Minkébé
- La Chefferie Cantonale d'Iyeze
- La Chefferie des chantiers Minkébé, Menkuka et Ngutu

B- Intervenants prioritaires au processus

Deux intervenants prioritaires au processus de conservation de la zone d'orpaillage :

- La communauté des orpailleurs des chantiers d'or cibles Minkébé, Menkuka et Ngutu
- L'administration locale
- L'administration des Mines
- L'Agence Nationale des Eaux et Forêts
- L'administration des Eaux et Forêts

C- Engagements des parties prenantes

L'Administration des Eaux et Forêts s'engage à :

- identifier les acteurs présents dans la Zone,
- faire respecter la réglementation en matière de faune et chasse dans la Zone,
- informer, éduquer et sensibiliser les orpailleurs, les chasseurs, les commerçants et les transporteurs sur la réglementation en vigueur,
- reprimer tout contrevenant à la réglementation en vigueur,

- organiser des patrouilles fluviales et pédestres dans la Zone,

Le Ministère en charge des Parcs Nationaux s'engage à :

- identifier les acteurs présents dans la Zone,
- faire respecter la réglementation en matière de faune et chasse dans la Zone,
- veiller à ce que le Parc National de Minkebe ne soit pas une zone de transit pour les clandestins vers la Zone,
- informer, éduquer et sensibiliser les orpailleurs, les chasseurs, les commerçants et les transporteurs sur la réglementation des parcs nationaux,
- reprimer tout contrevenant à la réglementation en vigueur,
- organiser des patrouilles fluviales et pédestres dans la Zone,
- contribuer à la promotion de l'écotourisme dans la Zone ;

Le Ministère des Mines procède à:

- l'enregistrement des statistiques de production d'or dans les chantiers,
- l'établissement et au renouvellement des cartes d'Expert des orpailleurs et des autorisations de collecte d'or,
- promouvoir la mise en place de mécanismes de collecte en continu de l'or produit dans la Zone,
- informer, éduquer et sensibiliser sur les méthodes d'exploitation artisanale,
- la repression conformément aux textes en vigueur, des infractions commises par les orpailleurs, notamment en cas d'usage des produits chimiques (Mercure, Cyanure etc.).

L'Administration locale s'engage à :

- Assister et appuyer les actions de terrain menées par les parties prenantes au présent Protocole,
- Veiller au respect par les orpailleurs des règles du présent Protocole d'Entente,
- Encourager les populations riveraines à s'investir dans l'artisanat,
- Encourager la création d'associations locales.

Les Chefferies locales concernées s'engagent à :

- Encourager les populations à s'organiser en association,
- Respecter les règles contenues dans le Protocole d'Entente,

- Servir de relais dans la vulgarisation des mesures du Protocole d'entente,
- Déclarer les détenteurs de fusils de petite chasse selon les dispositions prévues par l'administration des Eaux et Forêts,
- Fournir des informations relatives à la pratique de la grande chasse et autres infractions aux autorités compétentes.

D- Processus de règlement des conflits

Pour faciliter le règlement des conflits, les parties signataires conviennent de créer un « Comité Local de Suivi » composé comme suit :

- Président, Gouverneur de l'Ogooué- Ivindo ou son représentant,
- Rapporteur, Chef d'Inspection des Eaux et Forêts,
- Rapporteur, Conservateur de Minkébé -Est,
- Membre, Préfet de l'Ivindo ou son représentant,
- Membre, Maire de la Commune de Makokou ou son représentant,
- Membre, Président du Conseil Départemental de l'Ivindo ou son représentant,
- Membre, Chef de Canton Ivindo,
- Membres, Chefs des quartiers concernés,
- Membres, Chefs des villages concernés,
- Membre, Représentant du WWF,
- Membre, Représentant d'une ONG locale ;
- Autres membres, sur proposition et acceptation du comité de suivi.

Le Comité Local de suivi a pour objectifs de :

- Procéder à l'évaluation des activités menées par les usagers de la rivière Wa,
- Faire le point sur les impacts positifs et négatifs observés
- Procéder au règlement des conflits entre les parties prenantes de manière consensuelle

Le CLS se réunira au moins une fois tous les six mois à Makokou à l'initiative du Gouverneur de la Province de l'Ogooué -Ivindo sur proposition technique conjointe du Chef d'Inspection des Eaux et Forêts et du Conservateur de Minkebe – Est. Ces réunions du seront sanctionnées par des procès verbaux signés de tous les participants.

IV- Stratégie de reconnaissance officielle du plan

L'adoption et l'officialisation sont faites par l'ensemble des parties signataires en tenant compte des engagements des uns et des autres.

Le plan doit être soumis pour approbation aux ministères compétents que sont l'Aménagement du territoire, l'Economie Forestière, le Tourisme, l'Intérieur. C'est cet ensemble qui doit donner un quitus officiel au plan. IL est à rappeler que dans le cadre de la loi des parcs des contrats de gestion peuvent être initiés et signés avec les communautés locales. Cette stratégie de reconnaissance officielle doit se référer au contexte juridique lié aux lois ci-après :

- Loi n° 016/01, portant code forestier en République Gabonaise
- Loi n° 003/07, portant code de l'Environnement en République Gabonaise
- Loi n° 09/2000 du 12 octobre 2000 portant code minier en République Gabonaise ;
- Loi n° 003/02 portant sur les parcs nationaux

V- Création de la vision et objectifs de paysages

A/Description des attentes et conditions désirées

Groupe des concernés	Attentes	Conditions désirées
Administration et population locales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'amélioration des conditions de vie - Respect des droits des populations locales en matière de collecte des ressources - Reconnaissance officielle de leur activité - Stopper l'immigration clandestine 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des terroirs villageois Développer des projets alternatifs Contribuer à la mise en place des associations Former et encadrer les populations locales Valoriser la culture locale
Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du code minier - Contrôle de la production et de l'achat - Amélioration des conditions de travail - Stopper l'exploitation et la vente illicites de l'or 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation d'un département des mines dans l'Ogooué-Ivindo Projets d'appui aux exploitants miniers artisanaux Organiser les orpailleurs en coopérative

		Organiser des campagnes de collecte d'or
MINEF	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des lois en matière de faune - Régularisation de l'activité des activités anthropiques 	<p>Maintenir la biodiversité de la zone d'orpaillage</p> <p>Maintenir les corridors biologiques</p>
Agence Nationale des Parcs Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la loi des parcs - Valorisation des atouts culturels et naturels 	<p>Restaurer le patrimoine culturel et naturel</p> <p>Maintenir le patrimoine naturel en vue de l'écotourisme</p>

A.1- But du plan de la zone

Le plan de zonage permet de déterminer les zones de droits d'usages coutumiers et les zones de conservation. Ce plan constitue un élément indispensable dans le processus du plan d'aménagement du Massif Forestier de Minkébé dans son ensemble.

A.2- Objectifs

- Garantir l'accès aux ressources naturelles aux communautés locales,
- Assurer une gestion durable et concertée des ressources naturelles,
- Minimiser l'impact des activités illicites,
- Délimiter les zones d'activités de subsistance et des zones de conservation
- Contribuer à la préservation des corridors biologiques,
- Contribuer à l'élaboration du plan d'aménagement pour les parcs de Minkébé,
- Encourager la gestion participative des ressources en impliquant davantage les populations locales,

B/ Accord et Objectifs

B.1- Accord

- Elaboration d'un protocole d'entente portant sur la gestion de la zone d'orpaillage à la périphérie sud-est du Parc National de Minkébé

B.2- Objectifs

- Assurer la gestion participative de la zone d’orpaillage,
- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre des usages coutumiers,
- Promouvoir les mécanismes de gestion durable de la zone d’orpaillage,
- Arrêter la chasse commerciale et la grande chasse dans la zone d’orpaillage.
- Promouvoir l’écotourisme,

C- Vision pour le paysage

Le plan de la zone d’orpaillage permet de réglementer principalement l’orpaillage et les activités annexes dans le souci de concilier conservation et exploitation minière. Ce plan permet de contribuer à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel de la partie sud-est du Massif Forestier de Minkébé mais aussi dans une échelle plus large à :

- Définir et adopter dans chaque pays un statut légal de l’aménagement spatial incluant les aires protégées et leurs périphéries dans la TRIDOM ;
- Trouver pour la zone Sing- Nouna au Gabon un statut de préservation compatible avec les intérêts miniers ;
- Finaliser l’élaboration des plans d’aménagement des aires protégées encore en cours de réalisation ;

VI- Gestion Macro zones, objectifs associés et lignes directrices

A/ Objectifs définis pour chaque zone

Micro –zones	Objectifs
Sing - Nouna	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l’activité de l’exploitation artisanale de l’or • Garantir la collecte des ressources naturelles aux populations locales • Encourager la valorisation des atouts naturels et culturels
Nouna – Ivindo	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le corridor biologique • Interdire les activités illicites

B/ Identification des règles dans chaque zone

C/ Délimitation des micro – zones

Micro –zones	Activités interdites	Activités autorisées
Sing- Nouna	Chasse commerciale Trafic d'ivoires et autres trophées Exploitation de l'or avec mercure Vente des munitions et des fusils	Chasse et pêche de subsistance Cueillette Orpaillage artisanal Commerce Transport fluvial Tourisme
Nouna - Ivindo	Chasse à l'éléphant Trafic d'ivoires Campement de chasse	Chasse et pêche de subsistance

D/ Règles supplémentaires

- Interdiction de prospecter dans le parc national de Minkébé
- Interdiction de circuler avec les fusils non régularisés
- Interdiction de circuler avec les fusils et les munitions de grande chasse

VII- Elaboration de plan de mise en œuvre

A. Identification des activités dans chaque macro-zone qui doit avoir lieu afin d'atteindre les objectifs

Activités	Objectifs
-----------	-----------

<i>Officialiser le protocole d'entente</i>	Mettre en application du protocole d'entent
<i>Reconnaissance de l'interzone Sing - Nouna</i>	<p>Evaluer les atouts et les menaces</p> <p>Proposer un statut à cette zone</p> <p>Identifier les couloirs biologiques</p>
<i>Analyser la dynamique de l'orpaillage</i>	<p>Recenser la population dans les chantiers</p> <p>Evaluer l'impact de l'orpaillage dans l'interzone</p>
<i>Analyser le potentiel de la faune aquatique</i>	<p>Identifier les techniques de pêche et type de faune prélever</p> <p>Recenser les campements des pêcheurs</p> <p>Evaluer l'impact de la pêche</p>
<i>Analyser le potentiel touristique</i>	<p>Identifier les atouts touristiques</p> <p>Trouver les mécanismes de valorisation</p>

B. Décrire les méthodes de ces activités et les ressources nécessaires pour les accomplir

Activités	Méthodes	Ressources nécessaires
<i>Officialiser le protocole d'entente</i>	Relance des contacts auprès des parties	

	Organisation de la réunion de la signature	
<i>Reconnaissance de l'interzone Sing - Nouna</i>	Collecte des données sur le terrain	
<i>Analyser la dynamique de l'orpaillage</i>	Identification des chantiers	
<i>Analyser le potentiel de la faune aquatique</i>	Collecte des données sur le terrain	
<i>Analyser le potentiel touristique</i>	Identifier et valoriser les atouts touristiques	

VIII- Plan de suivi

Activités	Responsables	Timing
<i>Mise en application et suivi du protocole</i>	MINEF/ANPN	Septembre 08
<i>Reconnaissance de l'interzone sing - nouna</i>	MINEF/WWF	Nov – déc 08
<i>Analyser la dynamique de l'orpaillage</i>	WWF	Janvier 09
<i>Analyser la faune aquatique</i>	MINEF/WWF	Février 09
<i>Analyser le potentiel touristique</i>	WWF	Mars 09